

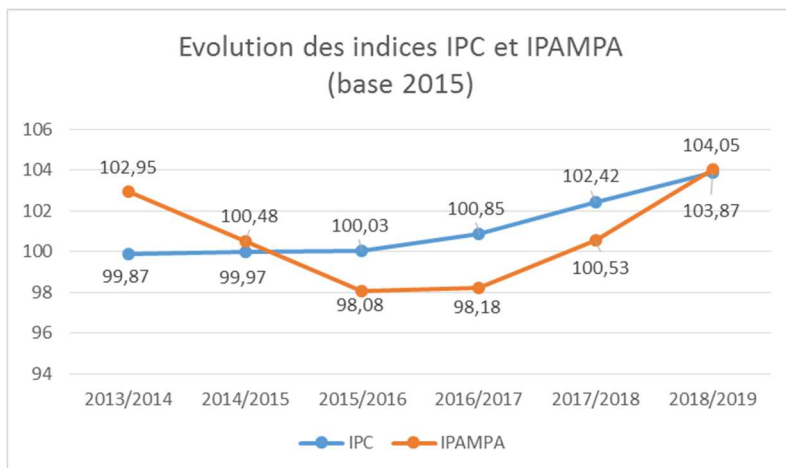
**Gnis — Section betteraves  
et chicorée industrielle**

44 rue du Louvre  
75001 Paris  
01 42 33 76 68  
section.betteraves@gnis.fr

*Cette note fait état des éléments de conjonctures économiques qui entourent la production de semences de betteraves. L'objectif est de fournir aux opérateurs les évolutions des valeurs de la production. Ainsi, la note doit servir de base commune lors des discussions sur les modalités de rémunération, de manière individuelle, ou lors de la tenue de réunions entre agriculteurs multiplicateurs et établissements.*

## Coûts pertinents de production en agriculture et évolution de ces coûts

**Indicateur n°1** : les indices IPC et IPAMPA



Graphique retraçant l'évolution des indices pour les récoltes de l'année 2014 à l'année 2019.

*Les indices de campagne sont des moyennes des indices fixés mensuellement par l'INSEE sur la période septembre n-1 à août n.*

IPC hors tabac : série INSEE 1759970  
IPAMPA : série INSEE 010538987

Evolution IPAMPA (base 2015)

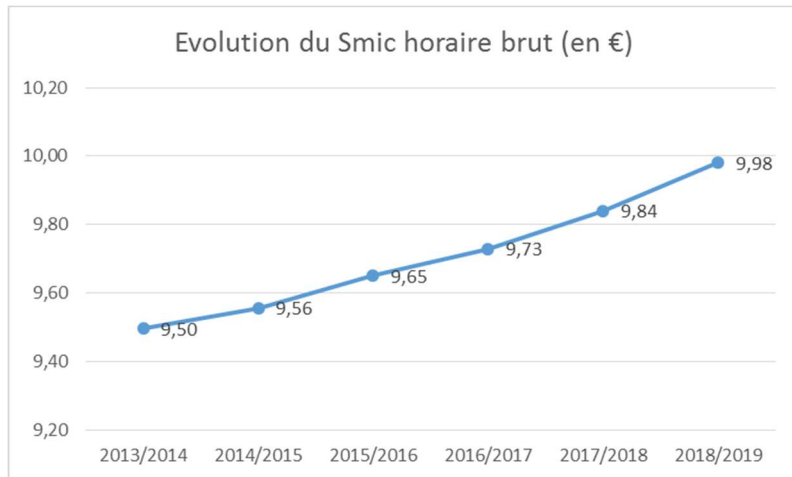
Campagne (n-1)/n	IPAMPA énergie et lubrifiants	IPAMPA engrais et amendements	IPAMPA protection des cultures	IPAMPA matériel	IPAMPA frais généraux	IPAMPA Semences de betteraves industrielles
2012/2013	125,86	107,12	100,09	97,50	100,42	97,05
2013/2014	122,56	97,84	100,42	99,23	99,73	97,70
2014/2015	106,68	99,90	100,15	99,53	99,38	98,75
2015/2016	90,62	93,63	99,58	100,53	102,25	99,45
2016/2017	99,83	85,68	98,89	101,98	101,74	98,58
2017/2018	111,47	87,22	99,02	104,58	101,85	98,72
2018/2019	116,86	94,96	97,11	107,69	103,33	95,53

Tableau retraçant l'évolution des indices pour les récoltes de l'année 2014 à l'année 2019.

*Les indices de campagne sont des moyennes des indices fixés mensuellement par l'INSEE sur la période septembre n-1 à août n.*

IPAMPA :  
- énergies et lubrifiants : série INSEE 010539009  
- engrais et amendements : série INSEE 010539018  
- protection des cultures : série INSEE 010539050  
- matériel : série INSEE 010539152  
- frais généraux : série INSEE 010539146

## Indicateur n°2 : l'évolution du SMIC



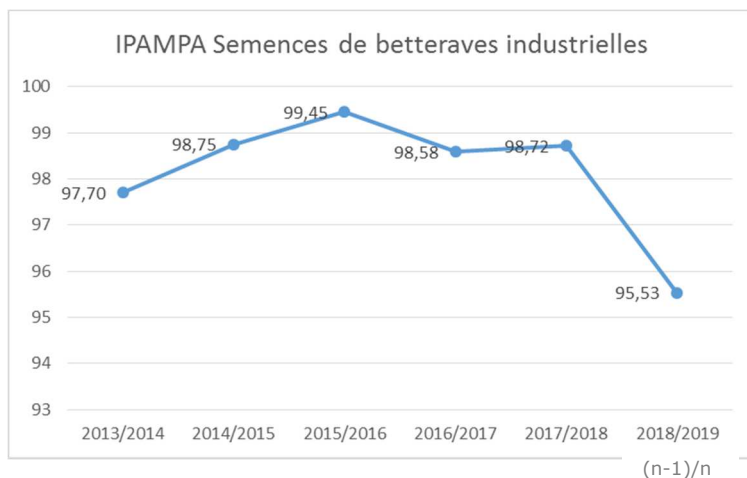
Evolution du SMIC de l'année 2014 à l'année 2019.

Le SMIC horaire brut sur la campagne est calculé en faisant la moyenne des SMIC horaires bruts (données INSEE) des deux années concernées.

SMIC : série INSEE 000822484

## Prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et évolution de ces prix

### Indicateur n°3 : IPAMPA mensuel – Semences de betteraves industrielles

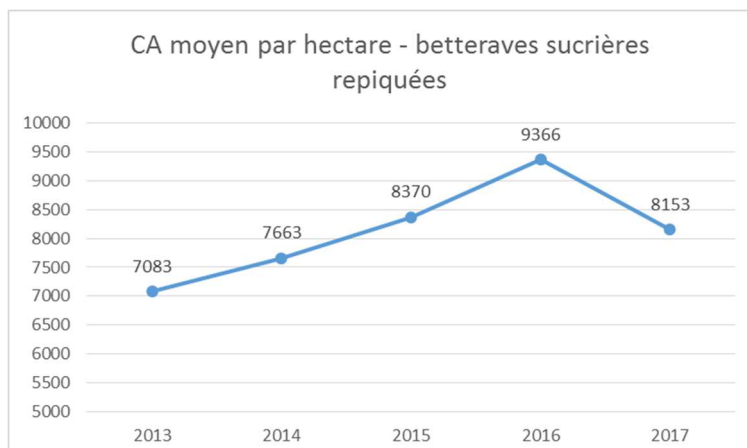


Graphique retraçant l'évolution de l'indice de l'année 2014 à l'année 2019.

L'indice de campagne est une moyenne des indices fixés mensuellement par l'INSEE sur la période septembre n-1 à août n.

IPAMPA Semences de betteraves industrielles : série INSEE 010539008

### Indicateur n°4 : le chiffre d'affaires moyen



Graphique retraçant l'évolution, pour les productions de semences de betteraves sucrières, des chiffres d'affaires passés (en euros par hectare) sur 5 ans par année de récolte.

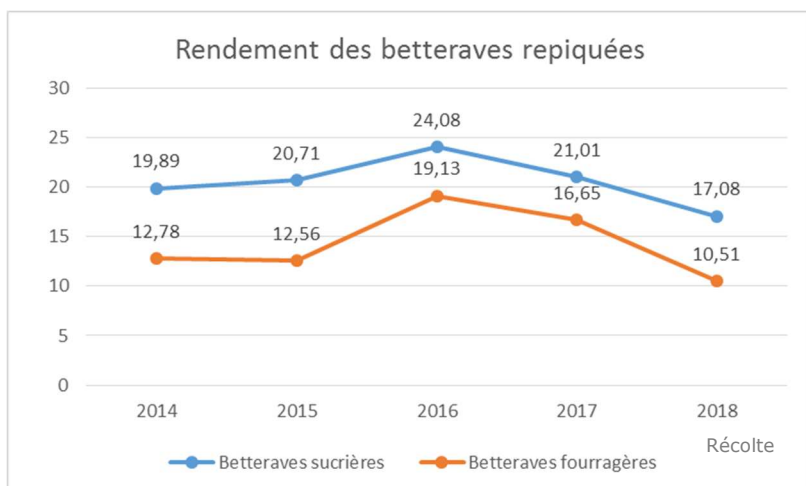
Le chiffre d'affaires (CA) global est issu d'une enquête nationale annuelle auprès des établissements.

Le CA moyen par hectare est obtenu en divisant le CA global par le nombre total d'hectares présentés au GNIS.

Cet indicateur ne tient pas compte de la variabilité des CA pouvant intégrer certaines prestations de service.

## Autres indicateurs

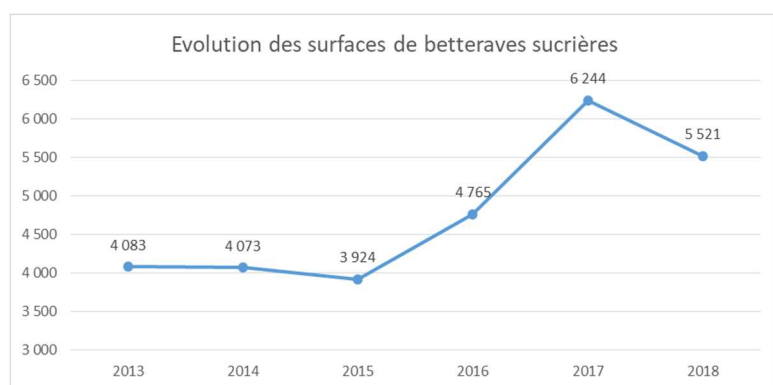
### Indicateur n°5 : les rendements moyens



Graphique retraçant l'évolution, pour chaque type de variétés (fourragères, sucrières), des rendements moyens passés (en quintal par hectare) de l'année de récolte 2014 à l'année 2018.

*Les rendements sont obtenus en divisant les rendements bruts pré-nettoyés de l'année sur les surfaces présentées. Le calcul est réalisé sur la base des données GNIS-SOC pour les betteraves fourragères et les betteraves sucrières repiquées*

### Indicateur n°6 : l'évolution des surfaces



Graphique retraçant l'évolution des surfaces, pour chaque espèce, sur 6 ans de l'année de récolte 2013 à l'année 2018.

*Les données utilisées sont les surfaces présentées au GNIS-SOC pour les années de récolte pour les betteraves sucrières et les betteraves fourragères.*

